

09.12.2015 - 17:00 Uhr

Votations fédérales du 28 février 2016 : deux fois non, une fois oui

Bern (ots) -

Le Comité de Travail.Suisse, l'organisation faîtière indépendante des travailleurs et travailleuses a, lors de sa séance du 9 décembre 2015, déterminé ses consignes de vote pour les votations fédérales du 28 février 2016. Il recommande le rejet de l'initiative contre la pénalisation du mariage et de l'initiative de mise en oeuvre. Il dit oui, par contre, à l'initiative « Pas de spéculation sur les denrées alimentaires ». Il renonce à une recommandation de vote pour la réfection du tunnel routier du Gothard.

C'est à l'unanimité que le Comité a dit non à l'initiative contre la pénalisation du mariage. Travail.Suisse craint entre autres que l'initiative pour les couples dans l'AVS apporte plus d'inconvénients que d'avantages. En effet, face à la position désavantageuse pour les couples du plafonnement de la rente de couple à 150 pourcent d'une rente simple AVS maximale, on dénombre aussi différents privilèges financiers importants liés au mariage. Il faut partir du fait qu'un aménagement de l'AVS indépendant de l'état civil coûterait davantage aux couples que cela leur rapporterait. A cela, il faut ajouter qu'une acceptation de l'initiative ancrerait pour la première fois dans la Constitution la définition du couple. Les couples de même sexe seraient ainsi exclus de cette forme de communauté pour l'avenir sur la base de la définition proposée.

Indigne d'un Etat de droit

Le Comité de Travail.Suisse recommande sans opposition de dire non à l'initiative de mise en oeuvre. L'initiative enfreint non seulement le principe de proportionnalité, elle est aussi indigne d'un Etat de droit. L'initiative prévoit que l'on puisse expulser de Suisse une personne sans qu'un juge puisse juger du cas. Cela enfreint notre ordre juridique qui est basé sur le principe de la justice pour chaque personne. L'initiative viole aussi différents accords internationaux. En outre, le Parlement a adopté une loi d'exécution pour l'initiative sur le renvoi qui aggrave déjà massivement le droit pénal en lien avec le renvoi du pays et l'interdiction d'entrée.

Donner un signal

Le Comité de Travail.Suisse recommandé à l'unanimité le oui à l'initiative « Pas de spéculations sur les denrées alimentaires ». Il n'est pas tolérable que l'on puisse spéculer sur la hausse des prix des denrées alimentaires et ainsi pousser à la faim et à la pauvreté des millions de personnes. En luttant de façon conséquente contre la spéculation sur les matières premières agricoles et les denrées alimentaires, la Suisse peut donner un signal qui aura aussi des effets dans le monde.

Le Comité de Travail.Suisse a décidé de renoncer à une recommandation de vote au sujet de la réfection du tunnel routier du Gothard.

Contact:

Adrian Wüthrich, Président, tél. 079 287 04 93, www.travailsuisse.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100020454/100781663> abgerufen werden.